



Commune de Carouge

Dans sa séance du 20 octobre 2011, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir un crédit de CHF 73'100.-, afin d'octroyer à chaque Conseiller administratif non-réélu une indemnité unique équivalente à 3/12 de leur indemnité annuelle en tant que Conseiller administratif. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 en dépense supplémentaire (rubrique 02.301 CHF 56'191.20 indemnité, 16'857.40 charges sociales). De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette. De considérer que le versement de cette indemnité est effectif à partir de la législature 2007-2011 et de l'intégrer dans le budget de fonctionnement chaque fin de législature.

(9-2011) Décision prise par 14 oui, 12 non et 1 abstention.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 233'000.- destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique (1^{ère} étape). De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 233'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 08.331

(11-2011) Décision prise à l'unanimité.

De préavis favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A), au lieu dit "Grange-Collomb".

(19-2011) Décision prise par 26 oui et 2 abstentions.

De préavis favorablement le projet de Plan localisé de quartier N° 29'775-544, situé en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines".

(20A-2011) Décision prise par 27 oui et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 novembre 2011.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Claude MOREX

Carouge, le 28 octobre 2011 /CT